

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 14 Septembre 2018

### Procès-verbal

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 Septembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 14 Septembre 2018 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

#### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Mmes BORGET-FOURE – LE CALVEZ – MOROY – PELLERIN – WYZLIC  
Mrs. COCHELIN – FOUGEROL – LEHR – MARC

#### **ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :**

M CHEVRON à M LEHR  
M FAUVEAU à M COCHELIN  
M NURDIN à Mme MOROY

#### **ABSENCES EXCUSÉES:**

M COMBE

#### **CONSEIL MUNICIPAL :**

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 29 JUIN 2018 :**

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

##### **I) DEMANDE DE DÉROGATION AU CODE DE L'URBANISME POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :**

Monsieur le Maire informe que ce sujet ne répond plus à la problématique qui se pose à la commune pour la construction des logements sociaux, et propose au Conseil Municipal de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

##### **II) RÉVISION DU PLU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat impose aux communes d'engager une révision de leur PLU dans les trois ans afin d'y intégrer le Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui a été approuvé par l'EPCI le 25 juin 2018, et de prendre en compte la politique du PLH (plan local de l'Habitat).

Notre PLU a été arrêté le 18 décembre 2015. Il était de toute façon nécessaire d'engager une révision afin de répondre aux besoins d'évolutions sur la commune.

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de révision du PLU.**

##### **III) TRAVAUX DE MAINTENANCE VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil municipal, des dégradations de voirie sont intervenues et nécessitent des travaux de maintenance, à ceci s'ajoute la nécessité de sécuriser l'accès à l'espace du bras d'eau. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis réalisés pour ces travaux :

Réparation de voirie Chemin de Bel Air	3 795€
Tête d'aqueduc Route du Vallon	466€
Remplacement d'un potelet accidenté Rue M.Sicot	216€ (remboursés par l'assurance)
Remplacement d'un tampon rue des Sablons	148€
Remplacement d'un tampon Rue de l'Ile d'Amourette	546€
Réfection Chemin de l'Eglise	2 929.60€
Sécurisation de l'accès à l'espace du Bras d'Eau	5 110€
Total :	13 210.60€

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise MUSCI pour la réalisation des travaux de maintenance de la voirie, pour un montant total de 13110.60€HT.**

**IV) LOCATION BÂTIMENT TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait délibéré pour autoriser la location de 100 m<sup>2</sup> dans le bâtiment technique communal au syndicat SBV4R (Syndicat des bassins versants des 4 rivières). Il est proposé au conseil municipal de modifier le loyer de cette location.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, et par délégation, ses adjoints, à signer tout document relatif à cette location, et décide de fixer le tarif de la location à :**

la première année, soit du 15 septembre 2018 au 14 septembre 2019, à 550 € net avec exonération de TVA,

les années suivantes, soit à compter du 15 septembre 2019, à 400 € net avec exonération de TVA.

**En sus du loyer, le locataire remboursera le coût réel des charges selon sa consommation.**

**V) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT:**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds de solidarité logement (FSL) qui s'adresse aux personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas participer au financement du FSL.**

**VI) FONDS D'AIDE AUX JEUNES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du conseil départemental pour participer au financement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer au financement du FAJ.**

**VII) FONDS DE PÉRÉQUATION :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à demander une subvention au titre du fonds de péréquation pour tous les travaux d'investissements réalisés dans l'année 2018. Cette subvention ne peut excéder 50% du coût HT et le plafond de la subvention est de 24500€.

**Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements réalisés en 2018.**

**VIII) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SCOT de l'agglomération du Pays de Dreux a été arrêté lors du conseil communautaire du 25 juin 2018. Il appartient aux communes de délibérer pour son approbation, ou non, dans les 3 mois.

**Le conseil municipal, décide, par 11 voix pour et 2 abstentions, d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté par l'agglomération du Pays de Dreux.**

**IX) ACHAT DE TERRAIN :**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré qui propose à la commune d'acquérir une parcelle qui jouxte sa propriété pour un montant de 50 000€ net vendeur. Cette parcelle est située Ruelle aux Goulues.

**Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de ne pas acquérir cette parcelle.**

**X) FÉDÉBON :**

Comme tous les ans, il est proposé au conseil municipal d'offrir dans le cadre de sa politique sociale des bons d'achat valables dans un grand nombre de commerces aux employés de la commune. Il est proposé au conseil de se déterminer sur cette action.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer par convention à la CCI pour l'achat de bons en faveur du personnel communal pour un montant de 60€ pour chaque employé pour Noël.**

## **XI) EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour réaliser toutes copies d'articles diffusés par les différentes presses il convient de signer une convention avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), ainsi que d'effectuer le versement d'une redevance auprès du CFC.

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), pour réaliser toutes copies d'articles diffusés par les différentes presses, moyennant une redevance annuelle auprès de cet organisme.**

## **INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de Gedia.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Région Centre Val de Loire

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux Chemin de Tiers et Chemin des Aulnaies.

Monsieur le Maire donne la parole à M Fougerol qui fait part d'une étude réalisée par Territoires d'Energie concernant le changement de l'éclairage public traditionnel par des LED, permettant d'importantes économies. L'estimatif pour le changement total de l'éclairage public serait de 154 600€. Pour information, la coupure de l'éclairage public de 0h30 à 5h30 permet une économie de 7000€/an. Nous pourrions envisager de réaliser ce changement par tranches annuelles. Nous étudions les subventions possibles dans le cadre des économies d'énergie.

Monsieur Fougerol informe aussi le conseil municipal qu'un administré a été à plusieurs reprises démarché pour l'installation d'un compteur Linky. Il rappelle qu'Enedis, maître d'ouvrage pour l'installation de ces compteurs informera les administrés par courrier, à compter du second semestre 2019. D'ici là, toute sollicitation sera un démarchage frauduleux.

## **TOUR DE TABLE :**

Mme Pellerin informe le conseil municipal que plusieurs haies ne sont pas taillées par leur propriétaire aux lotissements de hauts de Moronval. Monsieur le Maire enverra un courrier rappelant l'obligation d'entretenir leurs haies.

D'autre part, Mme Pellerin souhaiterait savoir quelle suite est donnée à l'élevage de poules d'un administré du Clos Maillard car cela constitue une gêne pour le voisinage.

Madame Pellerin s'informe sur la prolifération des rats sur la commune. M le Maire répond que tous les bâtiments communaux et publics sont traités et que l'Agglomération du Pays de Dreux a aussi traité les canalisations d'assainissement qui sont un lieu de prolifération des rongeurs.

Mme Moroy signale que des poules se promènent au Bois Doré, et rend compte de sa réunion de la commission déchet de l'agglomération, notamment du pourcentage important de refus des containers jaunes qui contiennent toutes sortes de déchets non triés.

Mme Le Calvez signale qu'une entreprise jette ses verres dans les containers communaux.

Mme Le Calvez rappelle qu'il serait bien que les riverains puissent nettoyer leurs abords de propriété, notamment les trottoirs et caniveaux.

Mme Le Calvez propose l'organisation d'un nettoyage de printemps.

M Fougerol signale la présence de charbons de chichas place André Cochelin. Il a constaté la présence de groupes la nuit et retrouve le matin des déchets de chichas. Monsieur le Maire en informera les services de police.

Mme Borget rend compte de l'organisation par l'ASC du festival Mômes en fêtes » à la Maison de la Culture et des Associations. Cet événement a été un plein succès et a réuni environ 2000 personnes.

**Fin de la séance à 22h25**

Prochaine séance du conseil municipal : le 26 octobre 2018

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme FOURE

Mme LE CALVEZ

Mme MOROY

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC